

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00237
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000147
Commission	Aménagement - Urbanisme - Economie		
Direction en charge	Cadre de vie		
Objet	Versement de Fonds de concours par la Ville de Saint-Etienne à Saint-Etienne Métropole pour la réfection de voiries - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **11/09/2020**

Compte rendu affiché le : **22/09/2020**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

■ **Rappel et références**

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

■ **Motivation et opportunité**

Saint-Etienne Métropole engage sur le territoire de la Ville de Saint Etienne, pour 2020, un ambitieux programme de travaux de voirie dont le montant total des opérations de réfection est de 1 971 000 € TTC :

- le montant de l'opération de réfection de la rue Crozet Boussingault est de 70 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 15 000 € TTC.

- le montant de l'opération de réfection de la rue Parmentier est de 240 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 75 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Buisson est de 112 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 30 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Wuppertal est de 112 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 30 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Jules Ferry est de 125 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 35 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue de Patroa est de 134 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 35 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Jean-Baptiste David est de 135 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 35 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Paul et Pierre Guichard est de 70 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 20 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Roger Rocher est de 65 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 10 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Outre Furan est de 153 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 40 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue du Serment du Jeu de Paume est de 159 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 50 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de l'Allée Jean Bertouze est de 81 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 20 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Jean-Claude Verpilleux est de 118 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 30 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Camille Saint Saens est de 140 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 40 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Lamartine est de 170 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 40 000 € TTC.
 - le montant de l'opération de réfection de la rue Descours est de 87 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 10 000 € TTC.
- Le montant total des fonds de concours versés par la commune de Saint Etienne est donc fixé à 515 000 € TTC.

Le montant des opérations pouvant évoluer, les fonds de concours versés par la commune de Saint- Etienne seront ajustés selon les conditions suivantes :

- si le montant définitif des opérations est inférieur à l'estimation initiale, Saint Etienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus.
- si le montant définitif des opérations est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10% du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant des fonds de concours versés par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint Etienne Métropole.

■ Contenu

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du conseil municipal de Saint-Etienne et du Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole seront exécutoires.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget 2020.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	515 000,00 €			
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	515 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		515 000,00 €		0,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- donner un avis favorable pour exécution de ces travaux de réfection,
- de procéder au décaissement des fonds de concours versés par la commune de Saint Etienne au bénéfice de Saint Etienne Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document afférent,
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2020	204	2041512	2015C2801			
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert

KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIÉRI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU